

Guide de bienvenue

Conditions d'admissibilité

Admissible

- Vente d'un immeuble à un membre d'une famille ascendant et descendant;
- Acquéreur d'une maison ou d'un condo neuf ou déjà construit pouvant déjà être domicilié sur le territoire.

Non admissible

- Vente à une ou des personne(s) morale(s) (entreprise industrielle, commerciale ou autres);
- Immeuble faisant l'objet du règlement d'une succession;
- Vente ou donation entre conjoints;
- Transfert des aubaines à une personne non impliquée dans la transaction ;
- Acquéreur d'un bâtiment comprenant un ou plusieurs logements pour fins de location.